

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 AOÛT 2015, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h02 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Luc Lamoureux.

Sont absents madame la mairesse Danielle Lavoie et monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ordinaire du 17 août 2015 ouverte.

RÉSOLUTION 2015-08-253

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

- en retirant le point 6.7, et
- en ajoutant le point 13.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 20 au 29 août 2015 – Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2015
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 juillet 2015
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de l'environnement tenue le 7 juillet 2015
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 431-4 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser et d'encadrer certaines essences d'arbres et d'harmoniser les normes d'aménagement d'aires de stationnement

6. Administration générale

- 6.1 Ouverture du poste d'inspecteur du Service de l'urbanisme
- 6.2 Embauche temporaire de monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre d'inspecteur en urbanisme
- 6.3 Dufresne, Hébert, Comeau, avocats – Mandat de révision de projets de règlement
- 6.4 Dénonciation de l'avis de la Société Québécoise des infrastructures – Appui à la MRC d'Antoine-Labelle
- 6.5 Report des procédures – Dispositions du Règlement de zonage numéro 431 portant sur l'affichage
- 6.6 Embauche de monsieur François Bienvenu à titre d'inspecteur en urbanisme
- 6.7 Prolongement de la rue d'Oxford – Lot portant le numéro 3 956 537
- 6.8 Adhésion au Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec – Octroi d'un mandat pour l'élaboration d'une structure salariale et autres conditions de travail pour les cadres municipaux
- 6.9 Embauche de deux surveillants-concierges temporaires – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et Espace Libre Expression

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 2 juillet au 7 août 2015
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no. CT-2015-08-01
- 7.3 Financement des règlements d'emprunt E-425-1, E-428, E-429 et E-447 – Emprunt de 1 916 600 \$ par billets – Adjudication
- 7.4 Financement des règlements d'emprunt numéros E-425-1, E-428, E-429 et E-447 – Emprunt de 1 916 600 \$ par billet
- 7.5 Office municipal d'habitation de Otterburn Park – Approbation des révisions budgétaires de l'exercice 2015

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 219, rue Helen
- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 150, rue du Prince-Arthur

9. Travaux publics

- 9.1 Caractérisation environnementale préliminaire des sols sur une partie du lot 3 956 573 (emprise municipale) – Octroi d'un mandat à Groupe ABS inc.
- 9.2 Élaboration d'un appel d'offres et surveillance de chantier – Remise en état de la branche du ruisseau Auclair – Octroi d'un mandat à Aqua-Berge inc.
- 9.3 Résolution mandatant des employés municipaux à signer tout document requis par la Société de l'assurance automobile du Québec à l'occasion de l'acquisition ou de la cession d'un véhicule
- 9.4 Réalisation d'un plan concept – Gestion des eaux pluviales du stationnement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi d'un mandat à Écogénie inc.
- 9.5 Réseaux d'égout et d'aqueduc des rues Sharron et des Sables
- 9.6 Réalisation de travaux de stabilisation des berges à la halte routière – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé – Renouveau de l'adhésion
- 10.2 Octroi d'une gratuité pour l'utilisation de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire
11. Environnement
- 11.1 Position du conseil municipal – Transport ferroviaire des pétroles et port pétrolier
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h05 à 20h12 :

1. **Diane Grenier** **Point 6.5 de l'ordre du jour – Affichage sur le territoire de la Ville**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Luc Lamoureux, maire suppléant

1. Ouverture de la piscine en fin de saison

Veillez noter que l'horaire de la piscine sera modifié à compter du 17 août :

- fermée du lundi 17 au vendredi 21 août à cause d'un tournage cinématographique;
- bain libre pour tous samedi et dimanche 22 et 23 août de 12 h à 18 h si la température le permet (22 degrés Celsius et plus).

2. RDD

Le 29 août – Dernière collecte pour cette année :

- de 8 h à 15 h;
- au garage municipal, 120 Bellevue;
- la liste des déchets acceptés et refusés est disponible sur le site internet de la Ville.

3. Tournoi de balles multicaserne

Le 29 août au parc à côté de l'aréna à St-Basile-le-Grand (10, rue Bella Vista).

4. Taxes

Le 4^e versement est le 9 septembre.

5. Fête de la famille :

Le 12 septembre au parc de la Pointe-Valaine de 9 h 30 à 16 h.

Activités :

- Vélotour dans les rues d'Otterburn Park; regroupement dans le stationnement à 9 h 30, pour un départ vers 10 h. Décorez votre vélo!

Fête de la famille (dès 11 h)

- kiosques vous informant des activités offertes aux citoyens par les organismes et autres organisations;
- jeux gonflables;
- animation;
- et plus encore!!!

6. Fête du village (fin de saison et 10^e anniversaire des Tamjams des mercredis)

Le 11 septembre au parc de la Pointe-Valaine :

- dès 18 h, un service de mets africains et d'un bar sont offerts à prix abordables;
- feu de joie sur la plage à 19 h;
- les percussions seront à l'honneur au bord de la plage (**ou à l'intérieur en cas de pluie**);
- spectacle africain et un D.J. à 22 h.

Apportez vos instruments de percussion.

Les coordonnées pour plus de détails sont sur le site internet de la Ville.

7. Présentation power-point (événements, travaux routiers, achats de véhicules, nouveaux employés, etc.)

RÉSOLUTION 2015-08-254

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2015-08-255

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 13 JUILLET 2015**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2015, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 29 JUILLET 2015**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 juillet 2015.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE
L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 7 JUILLET 2015**

Est déposé le procès-verbal modifié de la séance ordinaire du comité de l'environnement tenue le 7 juillet 2015.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire suppléant a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-4.

**RÉSOLUTION
2015-08-256**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER CERTAINES ESSENCES D'ARBRES ET D'HARMONISER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que ce Règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 15 juillet 2015, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de l'ensemble des zones du territoire de la Ville de la part des personnes intéressées, demandant à ce que ladite disposition du second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le maire suppléant a fait mention de l'objet et de la portée du présent Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-4, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2015-08-257**

OUVERTURE DU POSTE D'INSPECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager un inspecteur en urbanisme à statut permanent pour combler ce poste laissé vacant par le départ de l'employé attitré à cette fonction, le tout conformément à la convention collective des employés cols blancs de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder, dans les meilleurs délais, à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en urbanisme à statut permanent au Service de l'urbanisme de la Ville.

**RÉSOLUTION
2015-08-258**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU LEMAY-TOUGAS À TITRE
D'INSPECTEUR EN URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager temporairement un inspecteur en urbanisme pour une durée déterminée et ce, jusqu'à l'entrée en poste de l'inspecteur en urbanisme à statut permanent, au Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que monsieur Mathieu Lemay-Tougas occupe présentement le poste temporaire de patrouilleur en environnement de la Ville et possède les aptitudes nécessaires pour occuper, en sus de ces fonctions de patrouilleur, le poste temporaire d'inspecteur en urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville embauche temporairement monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre d'inspecteur en urbanisme, en sus de ces fonctions de patrouilleur, pour une durée déterminée, à compter du 10 juillet 2015 et ce, jusqu'à l'entrée en poste de l'inspecteur en urbanisme à statut permanent;

QUE le taux horaire de monsieur Lemay-Tougas soit fixé conformément à l'échelon 1, de l'échelle salariale 2015 de la classe de sa catégorie d'emploi en conformité avec la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Lemay-Tougas bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Urbanisme – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2015-08-259**

**DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU, AVOCATS – MANDAT DE RÉVISION DE PROJETS DE
RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville a retenu les services de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats pour réviser les projets de règlement en urbanisme applicables au secteur des Quatre terres et pour laquelle des négociations ont été tenues entre le propriétaire desdites terres et la Ville en vue de conclure une entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 14 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme maximale de 10 200 \$, plus les taxes applicables, à la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, pour réviser les projets de règlement en urbanisme applicables au secteur des Quatre terres;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-419 Urbanisme – honoraires autres.

**RÉSOLUTION
2015-08-260**

**DÉNONCIATION DE L'AVIS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES –
APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT que la désignation d'un immeuble à vocation unique se fait selon cinq (5) conditions identifiées à l'article 1 du Règlement sur la méthode

d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle, soit :

- 1) la valeur, inscrite au rôle en vigueur, des constructions qui en font partie est de 5 000 000 \$ ou plus;
- 2) elle n'est pas entièrement désaffectée;
- 3) elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vente de gré à gré;
- 4) les constructions qui en font partie sont conçues et agencées spécialement pour l'exercice d'une activité prédominante de nature industrielle ou institutionnelle;
- 5) les constructions qui en font partie ne peuvent être économiquement converties aux fins de l'exercice d'une activité d'un autre genre.

CONSIDÉRANT que les désignations d'immeubles à vocation unique sont faites suivant l'expertise d'un organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) reconnu par le gouvernement au Québec;

CONSIDÉRANT que selon l'article 2 du Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle, les immeubles considérés comme immeubles à vocation unique doivent être évalués selon la méthode du coût;

CONSIDÉRANT que certains immeubles, tels les hôpitaux, polyvalentes, centres de formation professionnelle, établissements de santé, palais de justice, présentent souvent des caractéristiques propres à ce type d'immeubles rendant leur conversion difficile économiquement et non rentable hors des grands centres;

CONSIDÉRANT qu'historiquement ces immeubles ont été reconnus comme immeuble à vocation unique par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la correspondance du 27 mai 2015 transmise par la Société québécoise des infrastructures contestant la désignation d'immeuble à vocation unique de nature institutionnelle (Palais de justice de Mont-Laurier) au sens de l'article 1 du Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle;

CONSIDÉRANT que cette contestation vise principalement à ce que le gouvernement du Québec puisse utiliser la méthode du revenu pour évaluer ces immeubles et ainsi bénéficier d'une diminution importante de la valeur au rôle;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de l'austérité budgétaire du gouvernement, il est justifiable de questionner cette nouvelle approche de caractérisation des immeubles gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que des pertes de revenus issues de la taxation peuvent être anticipées pour les municipalités et villes détenant cette catégorie de bâtiment;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville appuie la MRC d'Antoine-Labelle qui, à titre d'OMRÉ, dénonce les agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux OMRÉ et reconnu à la Loi sur la fiscalité municipale et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Antoine-Labelle, à la Fédération Québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION
2015-08-261**

**REPORT DES PROCÉDURES – DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
431 PORTANT SUR L’AFFICHAGE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme a répertorié, pour l'ensemble du territoire de la Ville, les affiches installées chez des citoyens et qui ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement de zonage portant sur l'affichage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se réserve une période de réflexion et d'analyse des dispositions du Règlement de zonage portant sur l'affichage et, le cas échéant, de les modifier en temps opportun;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis de reporter les procédures entamées par le Service de l'urbanisme dans le cadre de ce dossier;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal reporte les procédures entamées par le Service de l'urbanisme dans le cadre de ce dossier.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le maire suppléant Luc Lamoureux concernant le « Report des procédures – Dispositions du Règlement de zonage numéro 431 portant sur l'affichage ».

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens, messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay et Jean-Marc Fortin

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le maire suppléant Luc Lamoureux

**RÉSOLUTION
2015-08-262**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BIENVENU À TITRE D'INSPECTEUR EN
URBANISME**

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attiré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville embauche monsieur François Bienvenu au poste d'inspecteur en urbanisme à compter du 9 septembre 2015;

QUE le taux horaire de monsieur Bienvenu soit fixé conformément à l'échelon 8, de l'échelle salariale 2015 de la classe de sa catégorie d'emploi conformément à la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Bienvenu bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 - Salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2015-08-263**

**ADHÉSION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRUCTURE
SALARIALE ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES CADRES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 5 août 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville adhère pour l'année 2015, au Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec, pour un montant de 2 361,65 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville octroie le mandat pour l'élaboration d'une structure salariale et autres conditions de travail pour les cadres municipaux de la Ville, au Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec, pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables et selon les termes et conditions stipulées à leur offre de services;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-130-00-419 et 02-110-11-494 Administration – honoraires autres et Légal – cotisation et abonnement.

**RÉSOLUTION
2015-08-264**

EMBAUCHE DE DEUX SURVEILLANTS-CONCIERGES TEMPORAIRES – CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE ET ESPACE LIBRE EXPRESSION

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher deux surveillants-concierges temporaires;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville embauche monsieur Joël Lamer au poste de préposé à l'entretien ménager et surveillant-concierge temporaire et à temps partiel;

QUE le taux horaire de monsieur Joël Lamer soit fixé conformément à l'échelon 1, de l'échelle salariale 2015 de la classe de sa catégorie d'emploi conformément à la convention collective des employés cols bleus;

QUE la Ville embauche madame Johannie Brosseau au poste de préposée à l'entretien ménager et surveillant-concierge temporaire et à temps partiel, en sus de ses fonctions temporaires de préposée aux parcs;

QUE le taux horaire de madame Johannie Brosseau soit fixé conformément à l'échelon 1, de l'échelle salariale 2015 de la classe de la catégorie d'emploi préposée à l'entretien ménager et surveillant-concierge lorsqu'elle occupe ces fonctions, conformément à la convention collective des employés cols bleus;

QUE madame Johannie Brosseau et monsieur Joël Lamer bénéficient des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui leur sont applicables, le cas échéant;

QUE monsieur Joël Lamer et madame Johannie Brosseau soient assujettis à une période de probation de trois (3) mois;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-25-141 Salaire régulier Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2015-08-265**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 2 JUILLET AU 7 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le maire suppléant Luc Lamoureux :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 2 juillet au 7 août 2015, tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	25 642,78 \$
Liste au 7 août 2015 chèques n ^{os} 13462 à 13578	931 530,72 \$
Chèques n ^{os} 13405 à 13461	28 887,77 \$
<u>Déboursés par retraits bancaires</u>	<u>323 933,09 \$</u>
TOTAL DES DÉBOURSÉS :	1 309 994,36 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2015-08-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-08-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2015-08-266**

**FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT E-425-1, E-428, E-429 ET E-447 –
EMPRUNT DE 1 916 600 \$ PAR BILLETS – ADJUDICATION**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le maire suppléant Luc Lamoureux :

QUE la Ville accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 24 août 2015 au montant de 1 916 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros E-425-1, E-428, E-429 et E-447. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série 5 ans comme suit :

Montant	Pourcentage	Date
170 500 \$	2,11 %	24 août 2016
175 400 \$	2,11 %	24 août 2017
180 200 \$	2,11 %	24 août 2018
185 300 \$	2,11 %	24 août 2019
1 205 200 \$	2,11 %	24 août 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**RÉSOLUTION
2015-08-267**

**FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS E-425-1, E-428, E-429 ET
E-447 – EMPRUNT DE 1 916 600 \$ PAR BILLET**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 916 600 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de (\$)
E-425-1	109 000 \$
E-428	446 600 \$
E-429	91 200 \$
E-447	1 269 800 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 juin 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le maire suppléant Luc Lamoureux :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 916 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros E-425-1, E-428, E-429 et E-447 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 août 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant
2016	170 500 \$
2017	175 400 \$
2018	180 200 \$
2019	185 300 \$
2020	190 400 \$ (à payer en 2020)
2020	1 014 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 24 août 2015, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro E-447, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION
2015-08-268**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK – APPROBATION DES
RÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park soumet à l'approbation du conseil municipal son budget révisé pour l'exercice 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville approuve ledit budget révisé.

**RÉSOLUTION
2015-08-269**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 219, RUE
HELEN**

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser le remplacement du revêtement extérieur en façade avant du bâtiment principal par de la pierre;

CONSIDÉRANT que la demande vise également le remplacement de la porte principale de la résidence par une porte-fenêtre pleine;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de connaître la nature des matériaux de revêtement extérieurs des murs latéraux;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de connaître les intentions éventuelles du demandeur à l'égard de la galerie, des fenêtres ou autres;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable qu'une esquisse soit produite afin de voir le rendu du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2015-26-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2015-08-270**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 150, RUE DU
PRINCE-ARTHUR**

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser le remplacement du revêtement extérieur, excluant la brique, de la caserne située au 150, rue du Prince-Arthur;

CONSIDÉRANT que le matériau utilisé sera du déclin de bois de couleur écorce;

CONSIDÉRANT qu'il y aura également le remplacement des soffites et solins de couleur gris charcoal afin de faire contraste avec le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée a été suggérée par une décoratrice afin d'uniformiser l'apparence des bâtiments municipaux, tel que l'Espace Libre Expression;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2015-27-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2015-08-271**

CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE DES SOLS SUR UNE PARTIE DU LOT 3 956 573 (EMPRISE MUNICIPALE) – OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE ABS INC.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville mandate le laboratoire Groupe ABS inc., pour une somme de 3 950 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la caractérisation environnementale préliminaire des sols sur une partie du lot 3 956 573 (emprise municipale);

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 Voirie – hon. serv. scient. et génie.

**RÉSOLUTION
2015-08-272**

ÉLABORATION D'UN APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – REMISE EN ÉTAT DE LA BRANCHE DU RUISSEAU AUCLAIR – OCTROI D'UN MANDAT À AQUA-BERGE INC.

CONSIDÉRANT que la Ville veut réaliser des travaux de remise en état de la branche du ruisseau Auclair;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé à la firme Aqua-Berge inc., une offre de services professionnels pour l'élaboration de l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour la remise en état de la branche du ruisseau Auclair;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville mandate la firme Aqua-Berge inc., pour une somme de 6 087,93 \$, taxes applicables incluses, pour effectuer l'élaboration de l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour la remise en état de la branche du ruisseau Auclair;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-415-00-411 Réseau égout – hon. ing.

**RÉSOLUTION
2015-08-273**

RESOLUTION MANDATANT DES EMPLOYES MUNICIPAUX A SIGNER TOUT DOCUMENT REQUIS PAR LA SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC A L'OCCASION DE L'ACQUISITION OU DE LA CESSION D'UN VEHICULE

CONSIDÉRANT que la Ville, à l'occasion, acquiert ou cède des véhicules;

CONSIDÉRANT que l'acquisition ou la cession de tels véhicules nécessite la signature d'un mandataire de la Ville sur les formulaires de la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE messieurs Jacques Dubé, Julien Gauthier, Alain Jodoin et Daniel Desnoyers soient mandatés pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de ladite Société, à la suite de l'acquisition ou de la cession de tout véhicule et ce, pour une période d'un an, débutant le 17 août 2015 et se terminant le 16 août 2016.

**RÉSOLUTION
2015-08-274**

RÉALISATION D'UN PLAN CONCEPT – GESTION DES EAUX PLUVIALES DU STATIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – OCTROI D'UN MANDAT À ÉCOGÉNIE INC.

CONSIDÉRANT que la Ville veut se doter d'un plan concept pour la gestion des eaux pluviales dans le stationnement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la Ville a demandé à la firme Écogénie inc., une offre de services professionnels pour la réalisation de ce plan concept pour la gestion des eaux pluviales dans le stationnement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 juillet 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville mandate la firme Écogénie inc., pour une somme de 9 215 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser le plan concept pour la gestion des eaux pluviales dans le stationnement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 Voirie – hon. serv. scient. et génie.

**RÉSOLUTION
2015-08-275**

RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DES RUES SHARRON ET DES SABLES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2015, une résolution mandatant la firme Génipur inc. pour préparer, entre autres, le plan conceptuel des infrastructures projetées et les coûts estimatifs préliminaires ventilés pour les travaux à réaliser dans le cadre du projet de construction d'infrastructures municipales d'égout et d'aqueduc sur les rues Sharron et des Sables, sur une longueur d'environ 900 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu une rencontre d'information auprès des citoyens visés par ce projet de construction d'infrastructures afin de leur expliquer ledit projet et les coûts reliés à sa réalisation;

CONSIDÉRANT que la majorité des citoyens visés n'ont pas manifesté le souhait de donner suite au projet dans sa forme actuelle;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal abandonne le projet de construction d'infrastructures municipales d'égout et d'aqueduc sur les rues Sharron et des Sables, sur une longueur d'environ 900 mètres linéaires, tel que soumis aux citoyens visés par cedit projet.

**RÉSOLUTION
2015-08-276**

RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES À LA HALTE ROUTIÈRE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publique a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de stabilisation des berges à la halte routière;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Aménagement Natur'Eau-Lac	169 289,19 \$
Excavation Tremblay et fils enr.	211 518,36 \$
Aménagement Sud-Ouest	231 103,20 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 août 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Aménagement Natur'Eau-Lac, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 169 289,19 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise dont notamment l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que de toutes les autorisations requises au projet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-002 Stabilisation halte routière.

**RÉSOLUTION
2015-08-277**

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT que la cotisation de la Ville à titre de membre régulier du Réseau québécois de Villes et Villages en santé est venue à échéance;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de ladite Politique énonce que les familles d'Otterburn Park ont droit à un environnement naturel sain, aménagé selon des normes et critères de développement durable;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2015 au tarif de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2015-08-278**

OCTROI D'UNE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle culturelle et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité présentée par l'organisme Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 21 juillet 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal offre la gratuité de l'utilisation de cette salle, le 6 septembre 2015, à l'organisme Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire pour tenir une soirée hommage aux bénévoles et célébrer ses 70 ans d'existence.

**RÉSOLUTION
2015-08-279**

**POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL – TRANSPORT FERROVIAIRE DES PÉTROLES ET
PORT PÉTROLIER**

CONSIDÉRANT qu'un permis a été récemment accordé à la compagnie albertaine Chaleur Terminals inc. qui ira sous peu de l'avant avec la construction d'un port pétrolier d'exportation à Belledune, sur les rives de la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures permettront de recevoir, d'entreposer dans huit réservoirs pouvant contenir 150 000 barils de pétrole chacun et de charger à bord de superpétroliers des quantités massives de pétroles non-conventionnels destinés à l'exportation;

CONSIDÉRANT les dangers reliés à la circulation de ces navires dans la Baie des Chaleurs et le délestage prévisible d'eaux de ballast;

CONSIDÉRANT que la compagnie a conclu une entente avec le CN pour approvisionner ses installations et que le transport quotidien de 220 wagons-citernes (en phase 1 du projet) devrait débuter en 2017;

CONSIDÉRANT l'augmentation massive de transport par train de pétrole non-conventionnel destiné à l'exportation que ce projet représente et l'intention de l'entreprise de mettre en place une phase 2;

CONSIDÉRANT que ces convois vont sillonner le Québec sur plus de 700 km et traverser le cœur de nos villes et villages, de nos rivières, de nos bassins versants et les milieux fragiles de nos écosystèmes;

CONSIDÉRANT que ces pétroles proviennent de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta ou de schistes (très souvent) de la formation de Bakken;

CONSIDÉRANT que la nature particulièrement volatile de ces pétroles (ou de leurs diluants) représentent un risque d'explosion élevé;

CONSIDÉRANT qu'aucune réglementation n'encadre la pré-dégazéification des pétroles de schistes de la formation de Bakken avant le chargement;

CONSIDÉRANT l'incapacité technique de récupérer le dilbit dans les glaces en cas de déversements;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de ces pétroles cause des dommages environnementaux importants et, dans le cas des pétroles bitumineux, une augmentation importante d'émission de GES;

CONSIDÉRANT les lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de pétrole par train constatées par le BST, le Vérificateur général, un rapport sénatorial et de nombreux experts;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des wagons-citernes pour le transport de pétrole brut ne devrait être complétée qu'en 2020 et 2025 pour le transport d'autres matières inflammables (pouvant inclure les diluants du dilbit);

CONSIDÉRANT que les convois ferroviaires de retour pourraient éventuellement transporter du diluant vers l'Alberta;

CONSIDÉRANT la vétusté des infrastructures de chemin de fer et le manque d'inspecteurs à Transport Canada et qu'aucune amende n'a jamais été imposée au CN quant au non-respect des limites de vitesse;

CONSIDÉRANT que le projet affecte directement nos communautés et n'a pas fait l'objet de consultation auprès des municipalités et de la population ni par Québec, ni par Ottawa;

CONSIDÉRANT que la proximité avec cette voie du CN place plusieurs de nos concitoyens, commerces et institutions dans une zone à risque d'accident majeur;

CONSIDÉRANT que la sécurité de la population est un enjeu majeur dans le milieu municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de Chaleur Terminals à Belledune, d'en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;

QUE le conseil municipal demande que d'ici la conclusion de ces travaux, une suspension temporaire soit décrétée sur ce transport par rail jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient eu lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces pétroles;

QUE le conseil municipal invite toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toutes les mesures appropriées afin de soutenir les municipalités;

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes, à savoir :

- madame Lisa Raitt, ministre fédéral du transport;
- monsieur Robert Poëti, ministre provincial du transport;
- madame Lise Thériault, ministre provincial de la Sécurité publique;
- monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- monsieur Pierre-Karl Péladeau, chef du Parti Québécois et de l'opposition officielle;
- madame Françoise David, co-porte-parole de Québec Solidaire;
- monsieur François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec;
- monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des municipalités;
- madame Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec;
- monsieur Michel Angers, président de la Commission de la sécurité publique de l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION
2015-08-280**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 29 AOÛT 2015 –
MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC FORTIN**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a nommé, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015, monsieur Luc Lamoureux, conseiller du district Des Grandes-Terres, maire suppléant de la Ville et membre substitut de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) pour la période du 7 juillet au 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'absence du territoire de la municipalité ou l'impossibilité d'agir de monsieur Lamoureux, maire suppléant, pour la période du 20 au 29 août 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut, de consentement avec monsieur Lamoureux, nommer monsieur Jean-Marc Fortin, conseiller du district Les Bosquets, maire suppléant, pour la période du 20 au 29 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer monsieur Fortin, membre substitut afin de représenter la Ville auprès de la MRC pour la période du 20 au 29 août 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE monsieur Jean-Marc Fortin, conseiller du district Les Bosquets, soit nommé maire suppléant de la Ville et membre substitut de notre MRC pour la période du 20 au 29 août 2015;

QUE monsieur Luc Lamoureux, conseiller du district Des Grandes-Terres, agisse à titre de maire suppléant jusqu'au 19 août 2015 et du 30 août au 16 novembre 2015, le tout conformément à la résolution portant le numéro 2015-07-222.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h04 à 21h27 :

- | | |
|------------------------|---|
| 1. Jean Mailly | Stationnement à la Pointe-Valaine
(dépôt d'un document)
Agrile du frêne |
| 2. Michel St-Jean | Résolutions 2015-02-039 et 2015-02-040 |
| 3. Ionnis Vertzagias | Entrée des voitures des nouveaux
condos sur les rues Fortier et des
Cigales |
| 4. Jacqueline Dagneau | Boisé des Perdrix |
| 5. Philippe Biron | Agrile du frêne |
| 6. Louise Saint-Pierre | Bruit et vitesse |

**RÉSOLUTION
2015-08-281**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h28.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière